

## Séjour

### L'ENTREE :

Les démarches administratives sont nécessaires à la prise en charge des frais d'hospitalisation par les organismes auxquels vous êtes affiliés.

Les formalités s'accomplissent au niveau de l'accueil du service de Pédiatrie si l'entrée s'effectue entre 8h et 17h, aux urgences de l'hôpital en dehors de ces horaires.

Il vous sera demandé de fournir les documents suivants :

- > Carte Vitale ou attestation de Sécurité Sociale ou de Couverture Médicale Universelle (CMU) présentant des droits en cours de validité
- > Carte mutuelle ou attestation de CMU complémentaire en cours de validité
- > Livret de famille ou pièce d'identité au nom de l'enfant ou extrait d'Acte de Naissance (obligatoire lors d'un 1er passage sur l'établissement)
- > Carnet de santé de l'enfant

### LES VISITES :

**Horaires de visite autorisées : 12h à 20h**

**Les enfants de moins de 15 ans ne sont pas autorisés à rendre visite**

### LA SORTIE :

Le jour de sortie de votre enfant est fixé par le médecin du service. La personne qui est responsable, parent, tuteur ou personne majeure **autorisée**, doit être présente pour la sortie.

Un **bon de sortie** vous sera remis ainsi que les documents nécessaires à la poursuite de la prise en charge (certificats médicaux, ordonnances...). Vous devrez vous présenter à l'accueil du service muni de ce bon afin de compléter votre dossier administratif et de vous acquitter des frais restant éventuellement à votre charge. Si le règlement ne peut être effectué à l'hôpital, une facture vous sera adressée à votre domicile.

[^ HAUT DE LA PAGE](#)